

Patrimoine et culture populaire : un jeu de mémoire  
14e Colloque de la Relève VRM  
Vézina, Marc-Olivier  
Maitrise en études urbaines  
Institut national de la recherche scientifique

Cette communication vise à transmettre le résultat d'un segment de mes recherches sur les enjeux de la patrimonialisation de la culture populaire. Nous inscrivant dans les études urbaines, discipline qui renvoie à un champ de connaissances multidisciplinaires, nous avons sélectionné les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Griffintown pour démontrer le double visage de la politique culturelle de l'arrondissement le Sud-Ouest énoncé en 2012. En prenant l'exemple de ce secteur, berceau de l'industrialisation, nous tendons à démontrer que le patrimoine est vulnérable et qu'il est voué à s'estomper, pour ne pas dire à mourir. Nous supposons que le patrimoine se dilue dans un champ toujours grandissant.

Notre hypothèse est que pour la même politique, la mise en patrimoine de la culture populaire a pris deux formes différentes, une au sud, une au nord le canal Lachine. Dans cette perspective il nous semble nécessaire de se pencher sur les méthodes à utiliser pour conserver le patrimoine dans un contexte de dilution historique. Nos résultats proviennent d'observations et de recherche documentaire.

Si nous partons du principe selon lequel une ville se reconstruit en permanence, qu'elle prend appui sur les couches plus anciennes, la connaissance des couches inférieures est donc structurante. Le palimpseste, notion où le lieu actuel laisse supposer et apparaître des traces du passé renvoie à André Corboz qui a dit : « Un lieu n'est pas une donnée, mais le résultat d'une condensation ». La stratification exprime les enjeux multiples qui accompagnent le développement des lieux de vie. Le défi, pour les études urbaines, est d'identifier, de conserver, d'utiliser et de transmettre le patrimoine sans le travestir ou le dénaturer. Le rapide développement de la ville au 19<sup>e</sup> siècle, démographiquement et économiquement, a laissé des vestiges d'un genre nouveau dont le réemploi est parfois difficile. Leur abandon marque le commencement de leur dilution historique... de l'oubli. Cet enjeu touche particulièrement le patrimoine industriel.

Dans le rapport de la Déclaration d'Amsterdam publié en 1975 il est dit que « la conservation du patrimoine architectural doit être considérée non pas comme un problème marginal, mais comme un objectif majeur de planification urbaine et de l'aménagement du territoire ».

Les quartiers péricentraux montréalais sont des espaces aux forts potentiels de développement. Le plan d'urbanisme et le PPU secteur Griffintown de mai 2013 sont axés sur le

développement économique et la densification de l'espace. En cohérence avec les idées modernistes, le *tabula rasa* a en partie guidé les développeurs. Ces interventions sur le cadre physique sont une forme de « régulation sociale » (Sénécal, Germain et Bénard, 2002) motivée par la revitalisation économique.

Plusieurs éléments tels que l'ancien Poste de police no 7, la Caserne 3, le Chalet du square Gallery ou encore le poste de contrôle du CN, qui sont des témoignages signifiants auraient pu, et aurait dû, occuper une place plus importante. Protéger le patrimoine ce n'est pas que conserver des bâtiments, il faut leur donner l'espace pour vivre et dialoguer.

Les craintes relatives au « lessivage » patrimonial ont, dans Griffintown, été amplifiées par l'arrivée « depuis 10 ans [...] de gros promoteurs immobiliers [et les défenseurs du patrimoine] craignent qu'ils transforment le quartier en un "condoville" sans âme et sans histoire. » (Boulangier, 2015)

L'enjeu de la valeur historique est bien présent et se manifeste sous différentes formes. Nous savons que le recours à l'histoire du lieu et son intégration dans une stratégie marketing sont un élément vendeur<sup>1</sup>. Le développement économique contribue à créer une image, une nouvelle identité, un mode de vie étranger à l'endroit. Plusieurs des immeubles construits se revendiquent comme étant héritiers d'une forme *d'avant*, une citation à ce qui se trouvait sur le même lieu avant ; la maison Keegan construite en 1830 en est un bel exemple, elle doit être intégrée à un projet en construction sur l'ancien site ou elle se trouvait. Le PPU ne règle pas les préoccupations sur le sort des éléments patrimoniaux de ce secteur.

Un inventaire visuel nous force à constater que les bâtiments, témoignage de l'industrialisation, sont peu nombreux et que leur mise en valeur ne semble pas planifier ; pensons aux vestiges de l'église Sainte-Anne ou encore au patrimoine équestre : le Horse Palace rue Ottawa et l'écurie Lucky Luc rue Bassin, la sauvegarde du Horse Palace étant du domaine privé.

La Ville de Montréal a entrepris dans les années 60 de grands projets de revitalisation urbaine qui transformeront la ville entière. Pointe-Saint-Charles est un des secteurs ciblés et en 1968, malgré la volonté d'amélioration, la ville rencontrera une vive opposition de la communauté. C'est d'ailleurs une des raisons expliquant que le parc bâti ait été aussi peu changé. Pour sa part, Griffintown fut soumis à des changements plus importants.

La Ville, en 1963, changea le zonage pour encourager l'implantation d'industries légères. Soulignons aussi que plusieurs bâtiments furent détruits pour construire l'autoroute Bonaventure

---

<sup>1</sup> Serge Goulet, président de Devimco, lors d'une rencontre avec Le Devoir. L'aspect patrimonial constitue «une plus-value» à son projet. (Le Devoir, Le patrimoine sauvé de Griffintown, 23 janvier 2008)

« La population [qui] passe [alors] de 1 600 personnes en 1966 à 800 en 1971. » Ces modifications ont touché principalement Griffintown ce qui explique que la Pointe fut, toute proportion gardée, moins affectée par les modifications du plan de zonage. Ces éléments ne sont pas sans rappeler le droit à la ville d'Henri Lefebvre.

C'est d'ailleurs, dans le cas de Griffintown, ces modifications qui causeront des dommages irréparables. Sous prétexte de la construction de grands chantiers comme l'autoroute Bonaventure en 1966, plusieurs dizaines d'usines sont détruites ainsi que plusieurs centaines de logements. L'activité industrielle du faubourg ne survit donc pas aux années 1970. Les gens ont quitté massivement le quartier laissant derrière eux, maisons, écoles, églises, vouées à la démolition.

Les programmes de revitalisation urbaine ont comme objectif d'« améliorer les conditions de vie locales [...] avec l'idée d'aider les populations les plus défavorisées. » (Bacqué et a/., 2003, p.6) Les « politiques du bulldozer » (Béland, 11 juin 2011) visant à rationaliser l'espace en séparant les fonctions urbaines (Choay, 1965) furent sans aucun doute faites « au détriment des populations ouvrières, dont les logements précaires et l'aménagement non planifié des quartiers » (Gravel, 2012) ne correspondaient pas aux nouvelles manières de faire. S'opposent donc ici le renouvellement urbain et la rénovation urbaine. Alors que Griffintown semble se transformer selon un programme de rénovation urbaine, c'est-à-dire qu'il lutte contre le vieillissement et cherche à s'adapter aux nouveaux enjeux urbains, Pointe-Saint-Charles semble quant à lui évoluer selon le principe de renouvellement urbain ; en se reconstruisant sur lui-même avec les ressources disponibles. Dans Pointe-Saint-Charles le quartier c'est l'histoire des gens. Dans Griffintown, les gens achètent un quartier.

L'ouvrage titanesque qu'est le canal Lachine semble représenter une frontière, laquelle nous permet d'identifier, dans l'arrondissement le Sud-Ouest, deux visons d'une même politique, deux manières d'intervention. Ce qui se passe dans Griffintown est un projet planifié inspiré du *tabula rasa* que l'on retrouve dans le modernisme. On assiste à la construction d'une image patrimoniale motivée par le caractère économique que peut générer cette image. Ces dernières résultent d'un processus de spéculation, de destruction, de reconstruction (en hauteur) — c'est le récit d'une histoire qui n'a jamais existé. À ce sujet, l'économiste Mohan Munasinghe précise que « la nature patrimoniale d'un lieu dépend avant tout de la gestion de son contenu historique actuel et de lui donner les moyens de mettre en valeur son passé sans pour autant le dénaturer. (Munasinghe, 2005 : 256) Nous devons, à cet égard, nous poser des questions sur le contenu historique du PPU.

Le projet Bâtiment 7, dans Pointe-Saint-Charles, est un bel exemple d'intégration et de recyclage du passé. Le bâtiment construit entre 1925 et 1950, un des anciens ateliers du CN, a été récupéré par le milieu communautaire. Le projet, à terme, devrait accueillir un jardin

communautaire, un atelier de réparation de vélo, une garderie et une micro-brasserie. L'image patrimoniale de Pointe-Saint-Charles met l'accent sur le caractère inclusif du patrimoine. Les PIQA ont, depuis leur mise en place dans les années 80, contribué, via l'action citoyenne, à embellir rues et bâtiments. Les mesures prises servent avant tout les citoyens.

La dilution historique, n'est-ce pas là la conséquence inévitable de l'évolution des villes ? Les quartiers ouvriers, par la précarité des fondements qui les composent, sont des univers changeants et évolutifs, témoin des migrations économiques, la construction d'une identité historique fondée sur le communautarisme est donc, elle aussi, par le fait même constamment tourmenté par les départs et les arrivés. Le rapport économique à la ville est un des enjeux consolidant l'ancrage résidentiel. Pour habiter quelque part, il faut avoir les moyens de consommer le mode d'habiter. Les changements auxquels fait face le quartier de Griffintown ont comme effet secondaire de diluer l'historicité des lieux ; nous ne sommes plus en présence d'un monument authentique au sens le plus général du terme, mais bien en présence de ruines, de fragments et de morceaux.

Le travail de Vincent Veschambres en la matière explique très bien les enjeux derrière les *traces* et les *marques* que nous laissons derrière nous, mais aussi sur celles que les contemporains décident de retenir. Elles permettent d'interroger les inégalités sociales en réactivant leurs contenus ou en les effaçant. Les nouvelles marques, intentionnelles, ainsi produites restent néanmoins plus difficiles à inscrire dans l'espace public. Si je vous dis "*The Rocket*", la première chose qui vous vient en tête est probablement le joueur de hockey Maurice Richard. Toutefois, avant lui, ce mot renvoyait, dans la culture populaire, au premier tram électrique de Montréal mis en service en 1892. Le présent domine le passé. Le terme dissolution évoque quant à lui ces tensions involontaires qui se mettent en place lorsque le présent choisit sa position. Au temps des modernistes, les considérations pour le patrimoine urbain étaient moindres, et les politiques adoptées durant cette période ont sabré dans le passé au profit du futur. Le patrimoine industriel du secteur sud-ouest a donc, durant cette période, été mis à mal, diluer au travers des grands travaux publics qui sont, à l'heure actuelle, eux aussi mis à mal, diluer dans la modernisation et l'évolution de la forme urbaine.

Les changements de paradigmes quant à la place que doit occuper et à la conception de ce qui est patrimoine évoluent. Le concept même de patrimoine industriel est récent datant des années 1980, tout comme celui de patrimoine culturel immatériel, datant de 2003. Les interventions sur le tissu urbain ont comme effet de diluer petit à petit les traces que nous laissons. Prenons l'exemple, la Maison Saint-Gabriel dans Pointe-Saint-Charles. Entre la propriété concédée à la

congrégation de Notre-Dame et le site actuel, autant la taille de la propriété que son appellation ont changé ; le nom actuel évoquant la ferme Saint-Gabriel des Sulpiciens aujourd'hui dissoute dans la trame urbaine.

Cette idée est un vecteur essentiel pour bien saisir la particularité de la culture populaire que l'on retrouve dans la Pointe. L'idée de la dilution historique n'est pas nouvelle, ce principe s'applique en tout temps et toute époque. Certaines sociétés ont néanmoins dilué plus que d'autres les traces de leur passé. Il existe toutefois des moyens pour sauvegarder ces traces. Essentiellement, ces derniers cherchent à travailler sur la mémoire collective. La toponymie est probablement la méthode la plus utilisée toutefois elle comporte des limites et, est-elle aussi soumise au principe de la dilution ; on change un nom pour un autre, on efface une histoire au profit d'une autre.

La question de la pérennité du patrimoine est donc inévitable. C'est ici que nous évoquons le nouveau patrimoine de Graham Fairclough ou la nouvelle histoire de Daniel Roche, des manières de revoir l'histoire sous l'angle des cultures populaires. En l'absence d'usage le patrimoine est inéluctablement voué à s'effacer et, malgré l'apport considérable de technologie et du travail de numérisation, le patrimoine risque de se perdre en l'absence de supports vivants. Encore une fois, la toponymie met en lumière les limites et les dangers liés à la perte de l'information. L'histoire derrière plusieurs toponymes est perdue rendant encore plus vulnérable le passé qu'ils sont sensés évoqués. Donc, le patrimoine et le rapport que nous lui entretenons se diluent tranquillement pour ne devenir qu'une goutte dans un océan toujours plus grand.

En terminant, la construction d'une mémoire s'opère donc entre le passé et le futur, mais elle n'est pas signe du présent. Le souvenir évoque le passé et l'idée de *construire* une mémoire est, elle, évocatrice d'un processus agissant dans le futur. Où sont les limites "de cette notion nouvelle de ville-palimpseste" (Lemaître et Sabatier, 2008 : 3) où ancien, nouveau et futur sont devenus des objets de patrimonialisation ? Posons-nous la question suivante, quel patrimoine pour quelle vision de l'histoire ?